Ecole …………………….

………………………….

11……………….

Le …………………… 2016,

à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

S/C de Madame/ Monsieur l’Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de …………….

**Objet** : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Conformément aux consignes données, j'ai rédigé un PPMS pour mon école l'an dernier et l'ai transmis à vos services ainsi qu’à la mairie. J'ai également organisé les exercices demandés dont le dernier en date du …………………….« attentat-intrusion ».

En cette rentrée scolaire 2016, il nous est demandé d'être plus que jamais vigilants compte tenu du contexte que nous connaissons tous, de traiter les questions de sécurité avec le plus grand sérieux. C'est précisément la raison pour laquelle je m'adresse à vous.

Il m’est apparu non seulement lors de la rédaction mais à plus forte raison lors de sa mise en œuvre des exercices que l’établissement du plan particulier de mise en sûreté exigeait des connaissances, une technicité, un temps et une autorité que je ne possède pas.

Les compétences requises pour élaborer un tel document vont bien au-delà de celles qu'on peut attendre d'un enseignant, fut-il un directeur ayant à cœur de mettre son bon sens, ses compétences et sa connaissance des lieux au service de la sécurité :

- déterminer les espaces de confinement (à l'abri des regards ou proches des portes de sorties en cas de nécessité d'évacuation en urgence…)

- déterminer des critères indiquant la nécessité de se confiner ou au contraire de s'échapper.

- décréter de la pertinence de tel ou tel nouveau signal d'alerte.

- gérer les espaces vitrés très nombreux donnant sur la rue et facilitant les risques d'intrusion, etc...

- lister les problèmes particuliers de votre école…..

- …

autant de questions qui réclament des réponses de professionnels et j'entends par là ceux qui ont fait de la sécurité et la protection des citoyens leur métier.

(pour les secteurs ayant eu une réunion avec la gendarmerie ou police 🡪)Je ne suis pas la seule/ le seul à avoir ce questionnement, puisque la gendarmerie de …………….., suite à de nombreuses sollicitations, à organiser une réunion où étaient conviés directeurs du secteur le …………après la classe. Hélas, je n’ai pu me rendre à cette réunion sur mon temps personnel.

Animé(e) par le même souci de cohérence et suite à divers dysfonctionnements constatés lors des exercices, j’ai demandé par courrier à M. le Maire de me faire connaître les consignes précises concernant mon école données par des personnels compétents et rassemblées dans le Plan Communal de Sauvegarde. Je souhaite pouvoir au moins vérifier l'adéquation de mon PPMS aux consignes précises données par des personnels compétents et rassemblés dans le PCS.

Il me semble que, dans l’esprit comme dans la lettre des textes réglementaires, c’est au préfet et aux maires qu’est confiée la responsabilité de concevoir les plans de sécurité, et que cette responsabilité ne peut pas être la mienne. La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, confie au Préfet et aux maires l’élaboration de plans (ORSEC et Plans Communaux de Sauvegarde, PCS) aux niveaux départemental et communal. L’article 13 de cette loi, dont le dispositif est précisé́ par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, donne aux maires des communes concernées par l’existence des risques majeurs la responsabilité́ de l’élaboration d’un PCS qui organise, à l’échelle communale et en cohérence avec le plan ORSEC, la protection des populations et l’action des secours.

Bien entendu, dans la mesure de mes moyens et de mes compétences, j’apporterai tout le concours nécessaire à la sécurité de toutes les personnes qui se trouvent à l’école.

Malgré ma volonté de me conformer à vos directives, je vous demande de comprendre que je ne peux accepter de prendre en charge une responsabilité que je sais ne pas pouvoir assumer, qui plus est sur une question aussi importante que la sécurité de l’ensemble des personnes fréquentant mon école. Vous n’ignorez pas qu’accepter que mon employeur me délègue une tâche pour laquelle je ne peux ignorer mon incompétence me placerait dans l’illégalité et pourrait m’exposer personnellement à des recours.

(Si vous n’avez pas donné votre numéro de téléphone personnel🡪) Enfin, je souhaite m'expliquer sur le fait que je ne donnerai pas l'autorisation d'utiliser mon numéro de téléphone personnel en cas d'alerte de risque majeur. Je considère ce dispositif non fiable et ne saurais laisser penser qu'il puisse représenter une ressource à exploiter en cas de risque majeur. J'ai pour principe d’éviter autant que possible de prendre des communications (téléphonique ou mail) pendant mon temps de travail, ce qui serait, à mon sens, préjudiciable pour mes élèves. C'est pourquoi, quand je suis avec mes élèves je ne me préoccupe pas de garder mon téléphone personnel près de moi, il est d’ailleurs en mode silencieux, de plus j’omets régulièrement de le prendre avec moi. En tout état de cause, même si j’entendais la sonnerie de mon téléphone, je ne cesserais pas mon activité pédagogique auprès de mes élèves sachant que dans 99% des cas, il s'agira d'une communication non-urgente.

Je vous prie d’agréer, madame la Directrice Académique, monsieur/madame l’Inspecteur/trice, mes très respectueuses salutations

  Le directeur /la directrice………..